



▲ The heads of the delegations, Dr. K. Bauer (BMBF/ Germany) and Dr. J. Stone (Environment Canada), after signing the minutes of the Commission's 15th consultative meeting, held in Canada in October 1999

▲ Les chefs de délégation, J. Stone (Environnement Canada) et K. Bauer (BMBF/Allemagne) après la signature du procès-verbal de la 15^{ème} session de la Commission mixte, en octobre 1999, au Canada

inforce its international position within the International Atomic Energy Agency (IAEA). For its part, wanting to expand its export market for uranium ore in the late 1950s, Canada was looking for a strong partner outside the United States, to gain access to the European market. Thus, in 1957, sharing similar interests in terms of energy and research, the governments of Canada and Germany signed the "Agreement for Cooperation in the Peaceful Uses of Atomic Energy", which came into effect on 18 December 1957. Both states wanted to use atomic energy to diversify their sources of energy supply, raise agricultural and industrial production, intensify their base of knowledge for and means of combatting disease, and encourage research directed at salutary and fruitful purposes.

Apart from cooperation in energy research, early bilateral relations were also marked by

pays ne pouvaient que se compléter. En important du minerai d'uranium, l'Allemagne voulait satisfaire les besoins de son économie, consolider sa position dans le secteur de la recherche sur «les applications pacifiques de l'énergie nucléaire» et renforcer son statut international au sein de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). À la fin des années 1950, le Canada cherchait, de son côté, à élargir ses débouchés internationaux de vente d'uranium en cherchant un partenaire solide hors de l'Amérique du Nord et en accédant au marché européen. Pour tenir compte de cette communauté d'intérêts sur les plans énergétique et scientifique, les gouvernements des deux pays signèrent en 1957 l'Accord de coopération concernant les utilisations pacifiques de l'énergie atomique, qui entra en vigueur le 18 décembre 1957. L'Allemagne et le Canada désiraient utiliser l'énergie nucléaire pour diversifier la gamme de leurs sources d'approvisionnement énergétique, pour augmenter leurs productions agricole et industrielle, pour approfondir leurs connaissances médicales et découvrir de nouveaux moyens de lutte contre les maladies et, enfin, pour encourager la recherche à des fins salutaires et fructueuses.

Outre la coopération en matière de recherche énergétique, les relations bilatérales se caractérisèrent aussi, à leurs débuts, par des activités communes dans le domaine de la prospection de matières premières. En 1968, une entreprise en coparticipation avec la France et l'Allemagne constitua le premier gros projet d'investissement dans l'industrie minière au Canada, avec l'exploitation d'une mine de potasse en Saskatchewan. Cet événement marqua le début d'une longue coopération dans le domaine de la recherche de gîtes minéraux au Canada. Ces activités s'accompagnèrent de projets scientifiques, auxquels prirent part non seulement le secteur privé, mais aussi des universités et d'autres institutions scientifiques. Signé le 16 avril 1971 et entré en vigueur le 30 juin 1971, l'Accord entre le gouvernement du Canada et le gou-